



Réunion des femmes parlementaires
Ordre du jour

FEM/18/A.1
25 janvier 2013

Dix-huitième Réunion des Femmes parlementaires

22 mars 2013

I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

Calendrier et règlement

La dix-huitième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au Centro de Convenciones San Francisco, à Quito, et comptera deux séances qui auront lieu le vendredi 22 mars, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.00 au plus tard.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires.

Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination des Femmes qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 128^{ème} Assemblée.

Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation à la 128^{ème} Assemblée à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les représentants des assemblées parlementaires internationales ayant la qualité de Membre associé de l'Union interparlementaire, ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur, peuvent aussi prendre la parole.

Modalités des débats

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion. Les débats se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et la plus spontanée possible. Les interventions devront être **brèves, ne dépassant pas les trois minutes**. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de donner lecture d'interventions rédigées à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées, étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

Documents

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels des séances, en anglais et français seulement, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses d'évoquer la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, deux copies de ces documents devront être remises au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Election de la Présidente de la Réunion (FEM/18/1-Inf.1)

2. Adoption de l'ordre du jour (FEM/18/A.1)

3. Activités liées au genre aux Assemblées de l'Union interparlementaire

a) i) Travaux du Comité de coordination des Femmes parlementaires aux sessions tenues à Kampala et Québec et recommandations (FEM/18/3a)-Inf.1)

Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions du 31 mars 2012 à Kampala et du 21 octobre 2012 à Québec.

ii) Elections au Comité de coordination (FEM/18/3a)ii)-Inf.1)

La 18^{ème} Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à pourvoir les postes au Comité de coordination des femmes parlementaires qui étaient restés vacants après les élections tenues à Kampala en mars 2012 (voire l'annexe). Les groupes géopolitiques sont instamment priés de soumettre des candidatures (en anglais et/ou français **seulement**) le 21 mars 2013 au plus tard.

b) Travail et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes (FEM/17/3b)-Inf.1)

Les participantes seront informées des travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.

c) Suivi de l'adoption du plan d'action pour les parlements sensibles au genre (Plan d'action pour les parlements sensibles au genre (www.ipu.org/french/surveys.htm#action))

Les participantes seront informées de la suite donnée par le Secrétariat de l'UIP au Plan d'action pour les parlements sensibles au genre.

d) Autres questions

Les débats sur les activités de l'Union interparlementaire liées au genre se termineront à 11 heures.

4. Contribution aux travaux de la 128^{ème} Assemblée (FEM/18/4-Inf.1, C-I/128/R-rev, C-I/128/DR-rev, C-II/128/R-rev and C-II/128/DR-rev)

Lors de sa 29^{ème} session (Québec, octobre 2012), le Comité de coordination a décidé d'inviter les femmes parlementaires à débattre des points à l'ordre du jour de la 128^{ème} Assemblée ci-après :

- Responsabilité de protéger : le rôle du parlement dans la protection des civils (Première Commission permanente);
- Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable (Deuxième Commission permanente).

La Réunion se divisera en deux groupes de discussion qui débattront chacun de l'un de ces deux thèmes.

Sur recommandation du Comité de coordination, la Réunion élira une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de l'après-midi de la Réunion des Femmes parlementaires.

La rapporteuse de chaque groupe sera chargée de rédiger des amendements aux projets de résolution qui seront présentés aux Première et Deuxième Commissions permanentes pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Ils viseront à apporter une dimension « genre » aux deux résolutions concernées.

Chaque groupe se réunira de 11 heures à 13 heures.

Les débats de la Réunion seront suspendus de 13 heures à 14 h.30.

5. Débat sur les femmes en politique

Les participantes entendront une présentation sur les progrès et les reculs des femmes dans les parlements en 2012. La présentation sera suivie d'un débat.

6. Dialogue entre hommes et femmes sur les violences faites aux femmes, et en particulier les violences sexuelles

La violence faite aux femmes est un fléau qui n'épargne aucun pays. Cette violation des droits de l'homme est l'une des plus répandues, partout dans le monde, et c'est aussi une manifestation criante de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Nombre de parlements ont décidé de faire une priorité politique de ce combat. Ils sont en effet de plus en plus nombreux à s'emparer du problème et à adopter des lois pour prévenir et réprimer les formes de violence les plus courantes, mais aussi protéger les victimes et les accompagner, et le résultat est probant. Ces lois contribuent en outre à faire évoluer les mentalités et la façon dont la violence faite aux femmes est perçue.

Partout, la violence sexuelle est parmi les formes les plus fréquentes de violences infligées aux femmes, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. D'après les estimations mondiales, une femme sur cinq serait victime de viol ou de tentative de viol à un moment ou à un autre de sa vie, une forme de violence qui s'amplifie encore dans les pays en proie à des conflits.

Or, si tous les pays pénalisent le viol, les codes pénaux en donnent souvent une définition restrictive et le classent parmi les atteintes à la pudeur ou aux bonnes mœurs, ou encore parmi les crimes portant atteinte à l'honneur de la famille ou de la société, et non comme une violation de l'intégrité physique d'une personne. De surcroît, dans bien des pays, les viols commis dans le cadre d'une relation intime ou conjugale ne sont pas pénalisés et certains pays permettent même aux auteurs de viol de s'exonérer de leur crime en épousant leur victime.

Durant cette séance de dialogue, les parlementaires, hommes et femmes, pourront débattre des défis à relever et des orientations stratégiques à prendre pour renforcer la législation et les politiques destinées à combattre les violences faites aux femmes, et en particulier les violences sexuelles.

7. Rapport des rapporteuses des groupes de discussion

Chacune des rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. Il leur sera ensuite demandé de rédiger, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, des amendements qui seront présentés durant le débat général de la Première Commission permanente (dimanche 24 mars dans l'après-midi) et de la Deuxième Commission permanente (samedi 23 mars, au matin), conformément aux modalités indiquées au point 4.

8. Action de l'Union interparlementaire pour renforcer la dimension parlementaire des travaux des Nations Unies destinés à promouvoir le partenariat entre hommes et femmes

Les participantes débattront de la suite à donner à la 57^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme ainsi que de la contribution des parlements aux rapports sur la CEDAW.

9. Futures Assemblées de l'UIP

La Réunion sera informée des activités relatives au genre programmées pour les futures Assemblées de l'UIP, notamment pour la 129^{ème} Assemblée, à Genève (octobre 2013).

**COMPOSITION ET BUREAU DE COMITE DE COORDINATION
DES FEMMES PARLEMENTAIRES
(JANVIER 2013)**

BUREAU (2012-2014)

Présidente	Mme N. Assegaf (Indonésie)
Première Vice-Présidente	Mme S. Fernández (Equateur)
Deuxième Vice-Présidente	Mme B. Amongi (Ouganda)

REPRESENTANTES REGIONALES

Expiration du mandat

Groupe africain

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme F. Mukakalisa (Rwanda)	Mme M. Semetta (Mauritanie)	avril 2016
Mme Z. Drabo (Burkina Faso)	Mme S. Shope-Sithole (Afrique du Sud)	avril 2014

Groupe arabe

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme M. Al Bahar (Emirats arabes unis)	Mme A. Talabani (Iraq)	avril 2016
Mme Z. Bouayad (Maroc)	Mme I. Al Wazir (Palestine)	avril 2014

Groupe Asie-Pacifique

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme E. Abdulla (Maldives)	Mme D. Aziz (Pakistan)	avril 2016
Mme N. Assegaf (Indonésie)	Mme K. Ghosh Dastidar (Inde)	avril 2014

Groupe Eurasie

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme E. Semenova (Féd. de Russie)	<i>Poste vacant</i>	avril 2016
Mme A. Naumchik (Biélarus)	<i>Poste vacant</i>	avril 2014

Groupe latino-américain et des Caraïbes

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
<i>Poste vacant</i>	Mme S. M. Escudero (Argentine)	avril 2016
Mme S. Fernández (Equateur)	Mme R. González (Cuba)	avril 2014

Groupe des Douze Plus :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme U. Karlsson (Suède)	Mme M. André (France)	avril 2016
Mme F. Dağci Çiğlik (Turquie)	Mme A. Krüger-Leissner (Allemagne)	avril 2014

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Expiration du mandat

(de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)

Mme. N. Motsamai (Lesotho)	octobre 2015
Mme R. Kadaga (Ouganda)	octobre 2015
Mme Y. Passada (Uruguay)	octobre 2015
Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon)	octobre 2014

PRESIDENTES DE LA REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Expiration du mandat

(de droit pendant deux ans)

Mme B. Amongi (Ouganda)	avril 2014
Mme D. Castañeda (Panama)	avril 2013